

Mis en ligne le 08/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 40

Qui ont pris part à la Délibération : 10

Date de la convocation : le 25/09/2025

Date d'affichage : le 25/09/2025

Objet :

N° 2025-24

**Choix de la procédure et
engagement de la consultation du
marché M2025-09-E**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du vendredi 03 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 25 septembre 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :

Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard,

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (4) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean-Jacques, DONZE André, GIRARD Elie,

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (1) :

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (1) : PEYRON Roland donne pouvoir à DONZE André

EXCUSES (7) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : BERARD Jean, ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (2) : MARQUOT Xavier, PAGET Nicolas

Communauté de Communes Vaison Ventoux (1) : ROUX Alexandre

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (1) : SALIN Olivier

Secrétaire de séance :

Monsieur André DONZE

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze Provençale 2025-2031, labellisé par courrier de Madame la Préfète coordonnatrice du Bassin Rhône-Méditerranée le 1^{er} aout 2025.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Ouvèze Provençales répondent aux enjeux identifiés lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et des phases de concertation locale.

L'action 6.5 vise la réalisation des travaux de confortement de la Contre-Seille et représente à elle seule près de 50% des estimations financières du PAPI.

Dans le cadre de l'engagement de cette action, le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale souhaite bénéficier de l'expertise technique, juridique et financière d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de définir les besoins et le programme de cette opération.

Le marché M2025-09-E a pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) juridique, technique et financière liée à la réalisation des travaux de confortement de la Contre-Seille sur la commune de Bédarrides.

La mission est composée d'une tranche ferme contenant les missions suivantes :

- **Mise au point et suivi des différentes autorisations administratives à solliciter**
- **Optimisation des financements**
- **Constitution du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre jusqu'à la notification des marchés de travaux (suivi des études)**
- **Suivi des marchés de prestations intellectuelles**
- **Assistance en phase de consultation des entreprises**
- **Assistance pour le suivi des travaux**
- **Gestion financière et comptable des marchés de travaux**
- **Assistance à la réception de l'ouvrage et durant l'année de parfait achèvement.**

Lieu d'exécution : Commune de Bédarrides

Procédure de passation :

La consultation est lancée en suivant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R2124-1 et R2124-2 du code de la commande publique (CCP).

Forme du marché :

Le présent marché est un appel d'offres ouvert, passé selon un prix global et forfaitaire.

Le marché est exécuté par émission d'ordres de services.

Allotissement :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11 du code de la commande publique, la consultation n'est pas allotie car la dévolution en lots séparés est de nature à rendre plus coûteuse l'exécution des prestations, et le besoin d'homogénéité ainsi que la garantie de comptabilité des différents éléments composant le système de réservation exigent l'absence d'allotissement.

Variantes :

Les variantes ne sont pas acceptées.

Nomenclature :

CPV : 71300000 : services d'ingénierie

Durée du marché :

Durée du marché : la durée du marché est fixée à 60 mois à compter de l'émission du premier ordre de service.

Délais d'exécution : le délai d'exécution global est fixé à 60 mois. Les délais d'exécution des différentes missions seront fixés par ordre de service.

Estimation :

Le marché M2025-09-E est estimé à un montant de 280 000 € HT

Publicité :

La publicité liée au marché sera menée conformément aux règlements en vigueur : BOAMP et JOUE.

Profil d'acheteur :

Le dossier de consultation des entreprises sera téléchargeable à l'adresse internet suivante :

www.marches-demat.com

Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1. Prix des prestations	50
2. Valeur technique de l'offre	40
- Cohérence et pertinence du planning	5
- Analyse du contexte	10
- Pertinence et lisibilité de la méthodologie pour l'atteinte des objectifs	20
- Moyens mis en œuvre pour l'exécution de la mission	5
3. Moyens humains mis à disposition	10
- Polyvalence et expertise des équipes mises à disposition	5
- Choix de l'interlocuteur principal	5

Candidatures :

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, l'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

Commission d'appel d'offres :

Conformément au CGCT et notamment son article L1414-2, le titulaire du marché M2025-09-E sera choisi par la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Personne habilitée à signer le marché :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale est habilité par le Comité Syndical à signer le marché M2025-09-E.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2,

Vu la délibération n°2020-22 visant la création d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat,

Vu la délibération n° 2024-29 visant l'approbation du PAPI de l'Ouvèze Provençale,

Vu l'avis du bureau du 15 septembre 2025,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

APPROUVE le choix de la procédure et les caractéristiques du marché M2025-09-E tel que :

Le marché M2025-09-E a pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) juridique, technique et financière liée à la réalisation des travaux de confortement de la Contre-Seille sur la commune de Bédarrides.

La mission est composée d'une tranche ferme contenant les missions suivantes :

- **Mise au point et suivi des différentes autorisations administratives à solliciter**
- **Optimisation des financements**
- **Constitution du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre jusqu'à la notification des marchés de travaux (suivi des études)**
- **Suivi des marchés de prestations intellectuelles**
- **Assistance en phase de consultation des entreprises**
- **Assistance pour le suivi des travaux**
- **Gestion financière et comptable des marchés de travaux**
- **Assistance à la réception de l'ouvrage et durant l'année de parfait achèvement.**

Lieu d'exécution : Commune de Bédarrides

Procédure de passation :

La consultation est lancée en suivant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R2124-1 et R2124-2 du code de la commande publique (CCP).

Forme du marché :

Le présent marché est un appel d'offres ouvert, passé selon un prix global et forfaitaire.

Le marché est exécuté par émission d'ordres de services.

Allotissement :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11 du code de la commande publique, la consultation n'est pas allotie car la dévolution en lots séparés est de nature à rendre plus coûteuse l'exécution des prestations, et le besoin d'homogénéité ainsi que la garantie de comptabilité des différents éléments composant le système de réservation exigent l'absence d'allotissement.

Variantes :

Les variantes ne sont pas acceptées.

Nomenclature :

CPV : 71300000 : services d'ingénierie

Durée du marché :

Durée du marché : la durée du marché est fixée à 60 mois à compter de l'émission du premier ordre de service.

Délais d'exécution : le délai d'exécution global est fixé à 60 mois. Les délais d'exécution des différentes missions seront fixés par ordre de service.

Estimation :

Le marché M2025-09-E est estimé à un montant de 280 000 € HT

Publicité :

La publicité liée au marché sera menée conformément aux règlements en vigueur : BOAMP et JOUE.

Profil d'acheteur :

Le dossier de consultation des entreprises sera téléchargeable à l'adresse internet suivante :

www.marches-demat.com

Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1. Prix des prestations	50
2. Valeur technique de l'offre	40
- Cohérence et pertinence du planning	5
- Analyse du contexte	10
- Pertinence et lisibilité de la méthodologie pour l'atteinte des objectifs	20
- Moyens mis en œuvre pour l'exécution de la mission	5
3. Moyens humains mis à disposition	10
- Polyvalence et expertise des équipes mises à disposition	5
- Choix de l'interlocuteur principal	5

Candidatures :

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, l'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

Commission d'appel d'offres :

Conformément au CGCT et notamment son article L1414-2, le titulaire du marché M2025-09-E sera choisi par la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

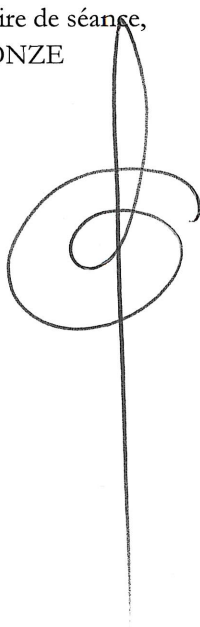
Personne habilitée à signer le marché :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale est habilité par le Comité Syndical à signer le marché M2025-09-E.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
André DONZE



Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU

